

Historique :

Dans la commune du Cellier, le Maire et la majorité ont décidé de construire un parking de 53 places en partie sur une prairie naturelle, derrière l'église, sur le site de la Mothe. Ce projet a été conçu sans aucune consultation des habitants et sans qu'aucune étude préalable de stationnement n'en justifie la nécessité.

Une zone avait été définie préalablement lors de l'élaboration du PLU et inscrite comme telle. Il y a 3 ans, après une première enquête publique, cette zone a été supprimée.

Pour pouvoir réaliser les travaux d'urbanisation de cette nouvelle zone, une modification du PLU et donc une enquête publique ont été obligatoires.

Au terme de cette enquête, réalisée début 2022, le commissaire enquêteur, désigné par le tribunal administratif, a rendu un avis défavorable et 45 Cellariens sur 58 se sont exprimés contre ce projet. Ce projet doit en effet détruire 14 places existantes et n'en crée réellement que 39.

Sans en tenir compte et sans modifier son texte, le 12 avril dernier, lors d'un Conseil Municipal exceptionnel, la majorité a validé par son vote unanime la construction du parking de la Mothe. Dans la foulée, le Maire a déposé à la préfecture un permis d'aménagement du site pour des travaux prévus en octobre. Une réunion publique d'information est, elle, programmée seulement mi-septembre.

Lors de ce conseil, les membres de la minorité ont eux souligné les limites, les manques et les contradictions de ce dossier d'un coût qui ne cesse de s'alourdir pour les administrés et ont voté contre la réalisation de ce parking.

Devant le résultat du vote, le manque de concertation et le non-sens de ce projet au regard de l'intérêt général et des enjeux à venir, des citoyens ont décidé de se mobiliser.

Le Collectif et les recours:

Le « Collectif pour la Protection de l'Environnement et du Cadre de Vie du Cellier », dont les référents sont Maëlick Khouri et Marie Tessier est composé pour l'instant d'une centaine de membres, sans qu'aucune publicité n'ait été faite jusqu'ici. Les élus du Cellier Durable et Solidaire (Patrice Chapeau, Cristelle Van Kemenade, Olivier Ganne, Aurélie Valadié, Virginie Postec) en sont membres actifs.

Ces Cellariens estiment qu'un autre projet plus économique, respectueux de l'environnement et plus en phase avec les besoins des habitants de la commune et des commerces est possible et mérite d'être étudié en concertation avec la population. Pour cela, il est préférable de faire annuler le projet actuel de parking, porté par la majorité, avant le début des travaux prévu en octobre.

Les membres du collectif ont donc déposé le 01 juin 2022, devant le Maire et le Préfet, un recours gracieux pour demander l'annulation de la délibération permettant la réalisation du parking.

La demande de suspension des travaux a été rejeté par le TA.

collectifducellier@protonmail.com

Les arguments qui ont justifié les recours :

- Création pour la réalisation du parking d'une zone Np sur un terrain classé actuellement en zone naturelle. Cette zone Np permet légalement d'aménager le terrain sous réserve d'un retour possible à l'état naturel. Or, le projet de parking prévu impacte lourdement le terrain concerné sans possibilité de retour à l'état naturel, du fait de la mise en place de murs de soutènement et de terrassements importants pour l'aménagement de ce terrain en

pente :

- non justification du projet par une réelle saturation des stationnements car il n'y a pas eu d'étude réalisée indiquant le fonctionnement actuel du stationnement dans le bourg, dans un rayon de 5 minutes à pied (taux d'occupation de places, saturations, stationnement ventouse...). Le nombre de stationnements à créer (53 places) a été déterminé au jugé par l'adjoint à l'urbanisme et le policier municipal ;
- non-sens dans le contexte actuel où limiter l'utilisation de la voiture individuelle devient un moyen de lutte contre le changement climatique et où il devient nécessaire de réfléchir autrement à nos modes de déplacements ;
- pas de proposition d'alternatives alors qu'elles existent (aménagement du parking de Funès, meilleure signalisation des parkings existants...);
- Projet qui suppose que les riverains du centre bourg laissent leur véhicule la nuit sur ce parking à l'écart et non éclairé 6 mois par an (colonie de chauves souris à préserver dans le clocher) ;
- coût global du parking et du parc adjacent de **842 000€** ;
- pas de concertation avec les habitants. Une réunion d'information est prévue mi septembre, juste avant le début des travaux, alors que la délibération a déjà été votée.

Les propositions alternatives :

- Mieux indiquer et aménager les parking existants ;
- Réfléchir en co-construction avec les habitants au stationnement dans le bourg et plus largement aux mobilités (quel parking pour quel usage et quel moment de la journée ? Places PMR, zones bleues, accès poussettes, vélos... ? Covoiturage ? Étude professionnelle sur le stationnement ?...)
- Réfléchir en co-construction avec les habitants à la destination de la zone naturelle prévue pour le parking. Quelques idées :laisser la zone en l'état, vergers en libre accès, jardins partagés, composteurs collectifs, terrain d'aventure pour enfants ?...

Documentation:

Pour une parfaite information, le collectif invite à lire le rapport du commissaire enquêteur qui présente le projet et

l'analyse: <https://www.lecellier.fr/sinformer/mairie/urbanisme/enquete-publique>

et à regarder la vidéo du conseil du 12 avril 2022 sur la chaîne YouTube, Le Cellier Durable et Solidaire <https://www.youtube.com/watch?v=oG2rVbky0a4>

Page Facebook : le cellier durable et solidaire

collectifducellier@protonmail.com